

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2013

CRÉATION DU CONTRAT DE GÉNÉRATION - (N° 570)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1

présenté par
M. Meslot

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 8 par les mots :

« à temps plein ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le CDI est une garantie insuffisante pour lutter contre la précarité des jeunes.

Il est donc proposé d'associer au CDI une obligation d'emploi à temps plein.